

**POSTE DE CHAUFFEUR ENGINS FOND
GARDANNE**

1- Description du métier et particularités d'exposition

Le personnel avait la charge de réceptionner le matériel qui arrivait du jour, de conduire les engins diésel au fond de la mine (Wagner, EYMCO, mais aussi les CT)

Lorsque le matériel était imposant, le personnel l'acheminait jusqu'aux lieux de stockage près des chantiers.

Le personnel était donc exposé dans les différentes galeries (charbon ou rocher) à des atmosphères qui mélangeaient fumée d'échappement et poussière de charbon.

La ventilation dans les galeries accentuait le phénomène.

Le personnel était aussi exposé aux bruits, aux huiles, à la chaleur, à l'humidité, aux vibrations et aux secousses de l'engin lors des déplacements car les pistes de circulation étaient en très mauvais état (trous, bosses et divers).

2- Examens complémentaires en matière de suivi médical post professionnel au regard des paragraphes 1° et 2° de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 1995.

La surveillance médicale post professionnelle doit donc comporter les examens suivants :

1. Silice et charbon:

Hors protocole ou avec l'accord du médecin conseil de la caisse :

- une consultation médicale
- et un examen tomodensitométrique (TDM) thoracique réalisés tous les cinq ans pour les personnes relevant de la catégorie des expositions fortes dans les conditions prévues par le protocole de suivi validé par la Haute Autorité de santé.
- Au moins une fois EFR avec diffusion du CO pour référence (amiante +silice évaluation de l'existence d'une pneumoconiose)

2. HAP, particules fines de diésel et Amines aromatiques (benzopyrènes, particules fines de diésels et gaz d'échappement des moteurs thermiques):

Dans le cadre du protocole de la CPAM (amines aromatiques):

- examen clinique médical tous les deux ans.
- Examens complémentaires : un examen biologique urinaire comportant une recherche d'hématurie à l'aide de bandelettes réactives ainsi qu'un examen cytologique urinaire tous les deux ans

Considérant la nature, la multiplicité et les niveaux d'exposition, je conseille que ces examens soient réalisés et complétés d'un **examen clinique spécialisé régulier dans une structure compétente en pathologie professionnelle qui coordonnera les examens de dépistage.**